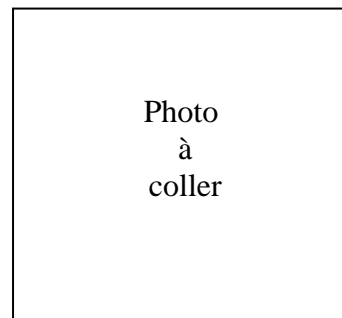


DIRECTION GÉNÉRALE DES BOURSES ET STAGES

DIRECTION DE L'ORIENTATION ET DE LA PLANIFICATION

B.P. 3877 LIBREVILLE



NUMERO : _____

FICHE DE DEMANDE DE BOURSE

(A remplir par l'étudiant qui n'a jamais obtenu de bourse pour des études supérieures)

Attention : A retourner à la Direction Générale des Bourses et Stages pour le 30 Avril au plus tard par la voie hiérarchique

ANNÉE 20 - 20

PAYS D'ÉTUDES (1) : _____

Noms et Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse actuelle : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

(2) Numéro Compte Bancaire : _____

Adresse complète de la banque : _____

Date d'obtention du baccalauréat : _____

Centre d'examen : _____ Série du Baccalauréat : _____

Établissement fréquenté en Terminale : _____

Autres diplômes : _____

(Préciser la date d'obtention et fournir une copie certifiée conforme à l'original)

Catégorie de bourse sollicitée pour l'année prochaine (1) : C D E F G H

Bourse Nationale : Oui Ou Bourse de Coopération (Étrangère) : Oui Préciser : _____

SCOLARITÉ DEPUIS LE DÉBUT DES ÉTUDES SUPÉRIEURES A L'ANNÉE EN COURS

Année	Pays d'études	Etablissement	Discipline	Diplôme	Année d'études	Résultat	Boursier (Oui Non)
20 / 20							
20 / 20							
20 / 20							
20 / 20							
20 / 20							
20 / 20							
20 / 20							
20 / 20							
20 / 20							
20 / 20							

PLAN D'ÉTUDES POUR LA PROCHAINE ANNÉE ACADÉMIQUE 20 - 20

PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE (même établissement).

RÉORIENTATION (autorisée uniquement lors de la première année).

(Dans ce cas joindre **obligatoirement** la fiche blanche de renseignements à faire remplir et viser par le nouvel établissement).

LA POURSUITE DE VOS ÉTUDES ENTRAÎNE UN CHANGEMENT DE CYCLE OU/ ET D'ÉTABLISSEMENT.

(Dans ce cas joindre **obligatoirement** la fiche blanche de renseignements à faire remplir et viser par le nouvel établissement).

FAIT A _____, LE _____

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ANNÉE SCOLAIRE 20 - 20

ÉTABLISSEMENT

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____
Pays : _____ Ville : _____
Type d'établissement : Université Ecole Si autre, Préciser _____

SCOLARITÉ

Discipline : _____
Diplôme : DUEL DEUG DUES DUT BTS Licence Maîtrise
 Master 1 Master 2 Bachelor DEA DESS Doctorat

Si diplôme spécifique école ou autre, préciser: _____

Votre diplôme s'obtient en combien d'années ?

1 2 3 4 5 6 7 8 si plus préciser : _____

En quelle année l'étudiant est-il inscrit ?

1 2 3 4 5 6 7 8 si plus préciser : _____

COUT SCOLARITÉ Montant annuel : _____

OBSERVATION EVENTUELLE SUR L'ÉTUDIANT

DATE ET SIGNATURE

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

Appréciation du Conseiller Culturel après vérification du cursus universitaire et des résultats scolaires

DATE ET SIGNATURE

CACHET DE L'AMBASSADE

Pièces obligatoires à fournir : 1 Certificat de l'acte de naissance 1 Certificat médical

1 Extrait de casier judiciaire 1 Engagement décennal

1 Copie certifiée de tous les diplômes obtenus (ou certificat de scolarité prouvant le niveau initial)

1 Attestation de réussite de l'année en cours.

1 Attestation d'inscription de l'année pour laquelle la bourse est sollicitée.

1 Facture précisant le montant des frais de scolarité si établissement privé.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

A – Chaque année les étudiants boursiers doivent établir une demande renouvellement de bourse dont la date limite de dépôt à la Direction Générale des Bourses et Stages est fixée au 30 Avril.

B – La voie hiérarchique est toujours suivie pour toutes les correspondances.

C – Les résultats des examens de fin d'année doivent être adressés d'urgence à la Direction Générale des Bourses et Stages avant le début de Commission Nationale. **Sans ces résultats, la bourse ne peut être mandatée.**

N.B. 1) – La Direction Générale des Bourses et Stages ne reçoit qu'un seul imprimé par étudiant.

2) – Toute demande mal remplie ou incomplète sera rejetée.

3) – Le Chef d'établissement doit obligatoirement remplir le cadre qui lui est réservé.

4) – Le Conseiller Culturel doit après vérification du cursus remplir le cadre qui lui est réservé.

5) – L'obtention de la bourse est subordonnée par un succès au moins au cours des deux premières années universitaires.

DECISION DE LA COMMISSION :

Fait à _____, le _____

Le Président de la Commission Nationale d'Orientation
et d'Attribution d'Allocations d'Études et de Stages.